L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 31 OCTOBRE.

Le Grand Chemin de Fer

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST, ET LA LIGNE DE STEAMERS DE MORGAN, POUR

Galveston, Indianola et la Passe Sabine, Texas; Bateaux à vapeur pour les Attakapas, et tous les débarcadères du Bayou Têche.

Des convois de passagers partent la malle des Etats-Unis partent du dépôt d'Alger tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear, Baie de Berwick, à midi.

Des convois spéciaux de passagers partent du dépôt d'Alger, les mercredis et les vendredis matin, à 6 heures; ils reviennent le même jour, à l'arrivée du steamer de Galveston.

Le convoi de la malle part de Brashear tous les jours (excepté le dimanche) à 1 heure de l'après-midi, et arrive à Alger à 5 heures du soir. Les dimanches, le convoi part de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.

Le ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, TOUS LES MATINS, à 7 heures et demie; le mercredi et le vendredi matin, à 5 heures et demie.

Le steamer pour Galveston, route intérieure, par la Baie de Berwick, partant de Brashear, à l'arrivée des passagers de la Nouvelle-Orléans, par le bateau-ferry de 7½ heures, et le convoi d'Alger, de 8 heures, les lundis, mercredis et vendredis; pour la Passe Sabine, les dimanches.

Checks de bagage pour tout le voyage.—Il n'y a pas de délai sur la route. Les tickets pour tout le voyage à Galveston, Indianola et la Passe Sabine se vendent aux bureaux de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, et sur le ferry, en traversant le fleuve. Des tickets de ferry sont fournis gratis à tous les passagers qui achètent des tickets de chemin de fer ou des tickets pour le Texas.

Les passagers par la route intérieure, se relient à Galveston avec le train spécial pour Houston. Checks de bagage pour navire jusqu'à Houston, et expédiés gratis du vapeur au dépôt du chemin de fer à Galveston.

Des bateaux à vapeur allant jusqu'à la Nouvelle Ibérie et dans les ports intermédiaires du Têche, se relient tous les jours (les dimanches exceptés) aux convois de Brashear.

Le fret est reçu et livré au débarcadère du ferry, au pied de la rue Ste Anne, tous les jours, (excepté les dimanches) jusqu'à 5 heures du soir pour [illegible] de la Passe Sabine, les débarcadères du Bayou Têche et toutes les stations du chemin.

Le fret sera également reçu et livré aux plateformes de fret à Alger.

Le bagage est transporté gratis du dépôt et au dépôt d'Alger, du débarcadère et au débarcadère du ferry de la rue Ste Anne.

G. W. R. BAYLEY.
13 oct — Ingénieur en chef et surintendant-général.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,
145............rue Commune............145
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciennes clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir. 1er nov

B. GRAHAM & CO,

139........RUE GRAVIER........139
Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'ils arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et devants de chemises en toiles, toile écrue et Slay, ginga 61, toile dite Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diapres Huckaback écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, ginghams l'Union et coton, ginghams, tartan, Winceys, indiennes rouges, mouchoirs Madras, cotons [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Des Facteurs et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No. 39.

CETTE Compagnie continuera d'émettre des polices contre les PERTES ou les AVARIES causées par les incendies et contre les PERILS des MERS et des RIVIERES, aux taux courants de prime.

Le livre de souscription au capital de la Compagnie est encore ouvert au bureau de la Compagnie, pour ceux qui désirent profiter des avantages des DIVIDENDES AU COMPTANT, avantages que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT, de la maison Hewitt, Norton & Co
JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll, Hoy & Co
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co
J. W. BURBRIDGE, de la maison J. W. Burbridge & Co
J. I. NOBLE, de la maison Battle & Noble
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Co.
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Bro.
J. O. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co.
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.
I. CAULFIELD, de la maison Koop & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
L. H. TERRY, de la maison Lacey, Terry & Co.
J. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.
WM. BALL, de la maison Wheelock, Finlay & Ball.
ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seixas & Co.
P. S. WILTZ, de la maison Plauché & Wiltz
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Brisgler.
SAMUEL E. MOORE, de la maison Samuel E. Moore & Co.
WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning & Co.
H. McNEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co
HUGH McCOLL, ROBERT PITKIN,
W. B. TULLIS.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED A. PALFREY, Secrétaire. 2 oct—6m

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau No 136, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $200,000.

Avec privilège de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Elmer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Bendix,
Theo Schorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Bienes,
C. T. Forster,	L. F. Serjo,
F. Frek,	O. H. Karstendiek,
H. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Rickert,
Aug. Koenig,	E. Gieren.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

SIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir:

Sur les risques d'incendie	$190,683 73	
Sur les risques de mer	65,422 67	
Sur les risques de rivières	247,646 87	
		$503,753 7
Risques non expirés le 31 décembre 1864	38,700 00—542,872	
A déduire:		
Risques non expirés le 31 décembre 1865	63,343 00	
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64—66,687 64	
Montant net de primes le 31 décembre 1865		$476,184 60
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	$34,749 62	
Sur les risques de mer	75,282 23	
Sur les risques de rivières	66,325 58—176,349 43	
A ajouter: Réassurances	34,249 44	
Escompte de quinze pour cent	75,144 13	
Dépenses, taxes, etc, escomptes en moins, et intérêt	31,158 14	
Profits et pertes, etc: Perte sur l'actif	131,903 66—449,456 84	
Balance		$26,749 70

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placés en bons de la ville et de l'Etat	$64,955 00
Placés en actions de Banque et de Gaz	211,700 00
Prêts garantis	112,399 00
Effets pour primes	41,081 23
Primes dues et en voie de perception	28,666 04
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle	19,480 00
Monnaie n'ayant pas cours	3,793 7
En caisse	189,893 07
Total de l'actif	$1,128,374 00

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signés pardevant moi, ce 17 janvier 1866.
SAMUEL MYERS,
Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés sera payé à partir du 12 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN O. GAINES, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John O. Gaines,	H. T. Lonsdale,
John C. Ricks,	Sumpter Turner,
E. J. Hart,	R. Blanco,
J. H. Stauffer,	J. B. Bres,
Henry Renshaw,	Theo. A. James,
Thomas Sloo,	J. C. Barrelli.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—OCTOBRE 1866.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:—ou ceux de décès ou d'absence leurs ayants-cause, etc.

A	I
Antoine	Imenez, Mme veuve, née Louise Gomez
Ardouin, Michel	L
Agnozzi, Jules	Lamagnane, Louis-Dominique
André, Jules	Leroy, Philippe-David, alias P. L. Richard
B	Lesclifont, Jean
Béranger François, originaire de la Ciotat	Lesse, Paul-Jean
Bonnaffé, J J	Loquet, André-François
Barré	Lucai, Eugène
Bonhomme-Tréville, Jules-Marie-Stanislas	Lucas, Amédée, de la paroisse St-Jacques (Lne)
Broussard, Mme veuve	Lalargue, Léo
Boutron, Mlle Sophie	M
Brière, Théodore-Eugène	Martin, Mme Jean-Louis, née Julie Maliet
C	Monchesne, Alexandre, de la Nlle-Ibérie (Lne)
Chatard, Jean	Marchal, Antoine
Conerrot, Eugène-Henry	N
Chesney, Jules, les époux	Nonnenmacher, Denis
Champon, Etienne originaire de Girale (Doubs)	O
Caste, Mme, née Delphine Boll	Olivero, Baptiste
Coudère, Mme, née Guillemette Bean	P
D	Pérochain, Jean-Baptiste
Doucas, la famille, de Jefferson (Louisiane)	Pigné, Pierre-Ambroise
Dugué de Livaudais, Henri, les époux	Perrin, Michel
Ducasse, Jules, des Natchitoches (Louisiane)	Poujol, E
Dufour, Eugène	Peuchère
Dupont, Jean-Charles	Pibelcos, Fortuné
F	Pricot, chef d'orchestre
Fruit, Théodore & Cie	R
G	Rougon, Bernard
Grandadam, François, originaire de St-Blaise (Vosges)	S
Guillon, Emile, boulanger	Schreder & Schreiber
Guillaubalt, Mme	Sindhi, Maurice
Guisinhart, Claire	Sourd, Mathieu
Gusnet, Jean-Baptiste-Aimé	T
Goyal, Théodore	Thomas, Jean-Pierre, originaire de Blamont (Meurthe)
Guillouzet, François, forgeron	Tritin, Mme, née Marie Biffaut
Gerber, Franz	V
	Voisin, Jean, marchand de vins

La Chancellerie du Consulat de France, rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Succession de JAMES F. GREGORY—No 27,407.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Andrew Flood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James F. Gregory, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
31 oct—30—5 nov Greffier.

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la goutte, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tréme, 249, entre Ursulines et Bayou. 13 avril

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 13, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du placement des fonds et toujours des fonds liquides à être sur hypothèque. 13juillet—6m

Changement de Local.

SCHMIDT & ZIEGLER

Ont transporté leur magasin aux Nos 49, 51, 53 et 55 de la rue Nouvelle-Levée.
11 oct—3 sem

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160..........RUE STE-ANNE..........160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à caramboler. Ces billards sont du genre maison, en bois de rose, chêne ou noyer, tables en marbre ou en ardoise et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, de billes, des draps, des procédés, du blanc, ou en un mot ce qui se rattache à ce genre de commerce

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à
E. RICHARD, Boîte 716,
26 avril— Bureau de Poste de la Nlle Orléans

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13nov—6m

MALADIES

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.
F. GAUDOZ, pharmacien,
1er juillet— coin Orléans et Bourbon.

CHARLES E. FORTIER,

ENCANTEUR,

A transporté son Bureau au

No. 37, PASSAGE DE LA BOURSE,

Près de l'angle de la rue de la Douane.
1er oct—

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ, annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde et de la Chine. 2 nov—1an

Toiture de toile et de feutre, patentée,

A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU

Ne donnant aucun goût à l'eau; à bon marché, durable pouvant être facilement posée sur des toits plats et n'exigeant que de faibles supports.

ZINCS ET COULEURS FINES,

Des marques les plus avantageusement connues; Huile de Lin, Vernis, Térébenthine, Peintures et articles de Décorateurs—

A vendre en gros et en détail, par
FRANCIS HUMPHREYS,
Agent des fabricants, rue Royale, No 61.
11 oct—1 m.

DOUANE DES ETATS-UNIS — Bureau du Collecteur—Nlle Orléans, 12 octobre 1866.—Les marchandises ci-après décrites ayant été saisies pour violation des lois du revenu, avis est donné qu'à moins que les réclamants ne viennent présenter leurs réclamations conformément à la loi, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront cette date, les marchandises seront annoncées et vendues à l'enchère publique, ainsi que l'indique une loi du Congrès, laquelle a été approuvée le 2 avril 1844 et amendée par une loi approuvée le 28 février 1865.

Le 23 février—2 balles couvertures marquées W. C. dans un carreau 163-172, saisies sur le steamer Tartar; violation de la sect. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 24 mars—3 caisses genièvre O. T. marquées E. dans un carreau, 36, 38, 39, 1 caisse de 1 douzaine whisky, marqué E. dans un carreau, 31; 2 caisses eau-de-vie J. T. Martella, marquées E. dans un carreau, 3409, saisies sur le steamer Florida; violation de la sect. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 4 avril—1 malle contenant coutellerie, articles de fantaisie, etc, marquée Break Baar, saisie sur le steamer Carolina; violation de la sect. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 7 avril—11 chemises de laine, saisies sur le steamer Carolina; violation de la sect. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 16 avril—4 caisses quinine marquées M J Q 3, 2, 4, saisies sur la goélette Albert Dexter; violation de la sec. 68 de la loi du 2 mars 1799.

Le 14 avril—1 boucaut quincaillerie; 1 caisse quincaillerie marquée Wolf & Pratte, N. O.; 3 presses à copier, saisis sur la goélette Perez; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 14 avril—33 caisses cigares, 2 colis cigares, 72 paquets cigares, 12 paquets tabac à fumer, 6 colis cigarettes, saisis sur le brick Bellisario; violation de la sec. 68 de la loi du 2 mars 1799.

Le 16 avril—2 caisses 2320 cigares marquées Spanish bark Janica, saisies sur la barque espagnole Janica; violation de la sec. 68 de la loi du 2 mars 1799.

Le 17 avril—29 paquets cigares, 18 boites cigares, 66 paquets de tabac de 1 livre, paquets de tabac de 38¼ livres, saisis sur la barque Magdalena; violation de la sec. 68 de la loi du 2 mars 1799.

Le 4 mai—1 caisse liqueur, 2 caisses fruits conservés marquées S P, saisies sur la goélette Gazelle; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 7 mai—8 caisses 650 cigares, saisies sur le brick Suu; violation de la sec. 68 de la loi du 2 mars 1799.

Le 12 mai—1 baril métaux, saisi sur le brick Edward; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 12 mai—3 bouteilles genièvre, saisies sur le brick Salvadora; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

19 mai—1 caisse 900 cigares, saisie sur le brick Salvadora; violation de la section 68 de la loi du 2 mars 1799.

5 juin—34 douzaines cravates de soie, saisies sur le brick Robert Peel; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

11 juin—3 dame-jeannes huile d'olive, saisies sur la barque Rio Grande.

2 juillet—1 caisse huile de charbon, saisie sur le brick Pipino; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

18 juillet—1 caisse cuir français, marquée H. B. No 7, saisie sur le steamer Pinano; violation de la sec. 68 de la loi du 2 mars 1799.

WM. P. KELLOGG, collecteur.
13 oct—3 sem 1 f p sem

Sixième Etat annuel

de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant.

Total des primes de l'année expirée le 30 septembre 1866		$265,955 03
Savoir: Primes d'incendie	$120,570 00	
Primes de mer	61,829 68	
Primes de rivières	83,555 36—$265,955 03	
Moins—Primes remboursées	2,552 84	
Primes non expirées	37,007 00—$39,559 84	
Montant net des primes		$226,395 1
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$27,847 71	
Pertes sur les mers	45,372 80	
Pertes sur les rivières	25,627 46	
	$98,847 57	
Quinze pour cent remboursés	18,862 21	
Taxes et revenu intérieur	4,712 01	
Réassurance, loyer, frais, etc., intérêt, &c.	46,989 52—$169,411 31	
Bénéfice net		$57,353 87

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets	$39,132 35
Primes en voie de perception	13,977 06
Prêts sur hypothèque	1,625 00
Placés en actions de banques	3,331 50
Actions de la Compagnie du Gaz	25,371 00
Actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville	13,908 00
En caisse	53,604 28
Scrip d'autres compagnies d'assurance	17,340 00
Billets de souscription	109,873 41
	$287,321 62

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 13 octobre 1866.

G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour CENT D'INTÉRÊT sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 12 novembre prochain; ils ont de plus déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes pour l'année expirée, le 30 septembre 1866, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, président
J. B. MURISON, vice-président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

— DIRECTEURS —

J. B. Murison,	W. B. Conger,
O. Bercier,	Cas. Roman,
Chas. J. Leeds,	A. D. Grieff,
D. Bouligny,	F. Laborde,
E. H. Harris,	Chs. E. Smedes,
J. Lapène,	E. Bozdelois,
D. Wallace,	D. P. Logan,
Thos. Bleo,	J. Zeelly,
Geo. Ruleff,	S. Cambon,
J. A. Bossafon,	F. Del Boudio,
S. Pasnacht,	L. Dugas,
L. P. Pothier,	J. G. McLeandry,
A. Baldwin,	J. G. McLeaura,
A. Thibaut,	I. Ecclapon,
William Hoyl,	A. Waldkirch,
J. H. Robert,	C. H. Mouton.

16 oct—30 f

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$302,131 71	
Primes de marine	130,395 13	
Primes de rivières	238,649 50	
		$1,327,399 45
Montant des primes expirées		865,461 64
Pertes payées et estimées:		
Pertes d'incendie	$24,492 08	
Pertes de navires	72,546 05	
Pertes de rivières	240,343 38	
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 57	
Taxes payées	15,182 34	
Réassurances payées	61,397 21	
Profits et pertes, dépenses, générales, timbres, escompte en moins, &c	149,166 60	
		676,720 21
Bénéfice net		$257,751 20
Montant des primes participant au dividende scrip		604,711 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis par hypothèques	$90,445 00
Billets garantis par actions	56,994 00
Effets	51,153 51
Propriétés foncières	60,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	70,000 00
Placé en actions de banques	83,300 00
Scrip étrangers et pour compte de scrip	83,232 20
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,877 00
Dû pour primes et en voie de perception	105,088 18
En caisse	227,439 52
	$847,180 90

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l B. Newman,	A. Duthil,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Ober,
A. Thomson,	A. B. Reading.

25 mai—3m

AVIS

aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public.

50,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest à cercles de boucauts.

15,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de barils.

5,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de demi barils.

A vendre à bas prix, en lots au gré des acheteurs. Constamment à vendre ou à louer: chalands, barges modèles ou à plate borde.

Ayant des transports à vapeur, je suis prêt à faire des contrats pour vendre ou transporter le bois de construction, le bois de chauffage, les briques à feu, &c. à un point quelconque de la côte au-dessous du Bayou Sara.

C. McPHELIN,
28 sept—2m No 56, rue Nouvelle Levée.

Coffres Forts.. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, agent,
142 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 28 août—4m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865		$229,411 30
Savoir:		
Primes d'incendie	$142,886 95	
Primes de mer	54,782	
Primes de rivière	23,282 66	
En moins, primes non expirées	24,363 00	
Primes remboursées	1,278 06	— 25,641 36
Primes inscrites		$199,989 92
Pertes payées, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$36,219 37	
Sur les risques de mer	31,156 17	
Sur les risques de rivière	16,736 72	
	$85,112 05	
Réassurance	3,748 22	
Quinze pour cent remboursé	19,754 54	
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat	10,079 82	
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins	25,702 70	—143,399 34
Montant net des primes participantes		$46,559 30

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Dû pour primes, en voie de perception	$41,694 15
Billets pour primes	27,237 07
Placé en actions de chemins de fer	32,311 00
Placé en actions de banques	71,451 00
Placé en scrips de Compagnies d'Assurances Mutuelle	73,522 00
Prêts sur garanties	16,057 70
Prêts sur hypothèques	15,537 63
En caisse	20,039 03

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.
H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 19 décembre 1865.
SAMUEL MEYERS,
Deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de Scrip non encore payés; ils ont de plus déclaré un dividende-scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et il sera émis des certificats, pour ledit dividende, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS:

J Lorber	J Lemore,	D'que Bouligny
A H D'Mees,	John Gauche,	Omer Gaillard
A. Miltenberger,	J A Stouse,	T Avendano
A Bidault,	A Marques,	Jos A White,
	A Verlain DeGray	28 dec

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—		
Primes sur les risques d'incendie	$122,397 94	
" " des rivières	61,721 16	
" " des mers	58,538 78	
	242,657 88	
En moins, primes remboursées	2,635 44	
	240,022 44	
Primes non expirées le 30 avril 1866	32,278 30	
	208,800 74	
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Pertes par les incendies	$23,615 79	
" sur les rivières	24,370 46	
" sur les mers	35,411 46	
Total des pertes	83,398 66	
Ré-assurances	7,616 90	
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes moins l'escompte et compte d'intérêt	74,391 25	
Taxes et Revenu interne	7,654 72	
Quinze pour cent remboursé	33,334 87	
En réserve, pour les pertes non réglées	39,647 12—250,071 44	
Bénéfice net		$41,029 30

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de capital	129,120
Prêts garantis par hypothèque	4,726 16
Prêts garantis	27,530 12
Effets pour primes	20,389 37
Actions, bons et autres garanties	125,606 03
En caisse	61,724 45
Comptes individuels pour primes	30,276 47
Propriétés foncières	15,597 75
	436,300 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 mai 1866.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de seize piastres et 50 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir du Lundi, 14 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et rembourse vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Elmer,	L. F. Généres,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Coutin,
Jos J. Adams,	A. Brousseau,
Vr Burthe,	J. Goldstein
mai—30f de suite	S. Saloy.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1864		$74,778 0
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865:		
Sur les risques d'incendie	$126,126 27	
Sur les risques de mer	36,623 65	
Sur les risques de rivière	67,682 41	
		301,641 75
Total des primes		$376,416 73
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1865	$93,294 00	
Primes remboursées	3,364 67	
		96,658 67
Montant net des primes		$279,756 06
Pertes: Sur les risques d'incendie	$54,420 00	
Sur les risques de mer	30,634 45	
Sur les risques de rivière	31,744 19	
	$126,799 13	
Taxes	13,179 13	
Réassurances	4,489 00	
Dépenses générales, intérêts en moins	16,471 77	
Intérêt du scrip	21,385 00	
		186,731 97
Bénéfice net		$92,914 40

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets pour primes	$4,596 98
Billets garantis par nantissement et hypothèque	113,548 36
Dû pour primes en voie de perception	73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	161,000 00
Scrips de différentes compagnies d'assurance	192,089 0
Propriétés foncières	36,314 45
En caisse	77,063 47
	555,397 0
En moins: Intérêt non réclamé sur scrip	$6,058 20
Intérêts payables sur scrip	21,936 30
Réclamations non encore réglées	13,296 00
	41,290 00
	$513,306 97

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui, 9 janvier 1866, pardevant moi, soussigné, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés Jules E. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire, de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nlle-Orléans—lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1866.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865 et il sera émis pour ce dividende, des certificats à partir du 2 avril prochain.

L'intérêt de six pour cent dû sur les certificats (non encore payés) du profit, sera payé aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du deuxième lundi de mars.

—DIRECTEURS—

A. Rochereau,	J. M. Caballero,
G. W. Babcock,	Wm Steven,
George Urquhart,	Jos. Deynoodt,
J. A. White,	Chs. Lafitte,
W. F. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard Jr.,	Jules Tuyes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1866		$906,549 04
Savoir—primes d'incendie	$386,425 43	
de marine	136,702 71	
de rivières	380,351 45	
		$903,549 00
En moins, primes remboursées	$3,998 02	
de primes non expirées	51,880 00	
		$55,468 00
Montant net des primes		$848,061 61
PERTES PAYEES.		
Pertes par l'incendie	$86,346 64	
Pertes sur mer	131,266 92	
Pertes sur les rivières	214,120 92	
	$412,903 36	
Réassurances	30,229 34	
Dépenses générales, taxes, intérêt, profits et pertes	149,913 13	
		604,015 76
Bénéfice net		$244,015

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en propriétés foncières	$37,863 00
Placé en hypothèques sur propriétés foncières	56,924 00
Placé en bons de la ville et autres	101,380 00
Placé en actions de banques	106,180 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance	112,494 00
Billets garantis	18,450 00
Effets	32,246 51
Primes en voie de perception	157,861 15
En caisse	204,149 2
	$877,350

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans,
Assermenté et souscrit devant moi, ce 10 mars 1866.
EDMOND MEUNIER,
Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net participant des primes pour l'année expirée le 28 février 1866, et il sera émis des certificats pour ledit dividende scrip à partir du 2 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1860 seront payés et il sera payé en outre six pour cent d'intérêt, sur tous les certificats de scrip non encore payés, le deuxième lundi de mai 1866, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Ant. Carrière,	Henry J. Vose,
George A. Fosdick,	Jas. Jackson,
Mason Pilcher,	E. Marquez,
S. Brugier,	Alfred Desbonde,
E. Conner,	Chs. Weisbar,
Charles Lafitte,	A. Lecourt,
John S. Mansoel,	Frank Williams,
P. Anderson,	Thomas Byrne,
Alfred Kearny,	John Thornhill,
A. B. Montgomery,	W. A. Violett,
A. F. Pericha,	D. Flagg,
A. F. Noblom,	Hugh McDonald,
Geo. W. Dunbar,	Harlow J. Phelps,
E. F. Stockmeyer,	Wm. M. Pinckard,
George W. Hynson,	Henry H. Bryan.
	S. L. Wooldridge.

Succession de JACOB LANG—No 27,408.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme veuve J. Lang a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jacob Lang, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
25 oct—30—5 nov Greffier.

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold n'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold —ET— L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que anciennes qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'en dommagement dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui décèlent humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent le sang. De tous les remèdes inventés dans un but purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille De Helmbold.

nettoie et renouvelle le sang, rendu la vigueur à un système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre, et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon de sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—
Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de
HELMBOLD,
Mars— 594, Broadway, New York

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie	$895,168 00	
Sur les risques de rivières	471,133 62	
Sur les risques de mer	347,242 22	
Total des primes		$1,704,554 22
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1866	$331,315	
Primes remboursées	26,193 50	
		$386,494 66
Montant net des primes du 31 mai 1866		$1,318,059 64
Pertes payées pendant l'année:		
Sur les risques d'incendie	$292,952 16	
Sur les risques de rivières	280,589 80	
Sur les risques de mer	321,522 22	
	$892,653 54	
Taxes	30,354 17	
Réassurances, Profits et Pertes	175,989 90	
Remboursé, 10 et 15 pour cent	79,309 76	
		$1,082,103 36
		$236,956 24
Intérêts, moins dépenses		2,349 27
Bénéfice net		$431,356 55
Montant net des primes au 31 mai 1866		$1,311,959 64
Moins montant des primes pour lesquelles il a été remboursé 10 et 15 pour cent		437,924 00
Montant des primes participant aux profits		880,134 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$288,469 97
Propriétés foncières	147,931 29
Billets garantis par hypothèques	205,758 71
Billets garantis par nantissements	54,227 15
Actions de Banques	170,790 00
Primes en voie de perception	119,227 44
Effets à recevoir	119,222 44
Scrip d'autres Compagnies mutuelles	45,790 00
Bons de l'Etat de la Louisiane	1,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 00
Actions du Dry Dock Vallette	4,275 00
Actions de la Compagnie du Gaz	4,000 00
Bons de la ville	50,696 00
	$1,604,663 3
En moins:	
Intérêts dus et non réclamés	$31,375 96
Intérêts à payer en juillet	54,169 30
	$85,547 44
Scrip de 1858 payable en juillet	135,333 00
Primes non échues le 31 mai 1866	331,315 00
	$552,196 44
Actif net	$1,101,662 91

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

... souvienne que le cinq juin 1866, pardevant moi, juge de paix dans et pour la dite paroisse, sont présentés, John Pemberton, président, et Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, ce 5 juin 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le deuxième lundi de juillet prochain, LA BALANCE DUE SUR L'ÉMISSION DE SCRIP DE L'ANNÉE 1858 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Dupasseur,
Pierre Poutz,	David McCoard,
Chs. Sagory,	P. Maspero,
S. E. Reiff,	J. Morgan Hall,
J. J. Fernandez,	L. F. Generes,
M. Puig.	6 juin—3m

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de ELIZABETH MURPHY—No 27,391.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Daniel Murphy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Elizabeth Murphy, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
25 oct—30—3 nov Greffier.

Succession de CHRISTOVAL ESPINOLA—No 27,405.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que M. P. Avila a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Christoval Espinola, décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
25 oct—30—3 nov Greffier.

Succession de JEAN PEYRUSSAN—No 27,136.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
24 oct—29—1 nov Greffier.

Succession de L. A. W. S. WOLFF—No 26,909.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
24 oct—29—1 nov Greffier.

Succession de ALFRED DELLANDE.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
30 oct—3 et 5 nov Greffier.

Succession de JAMES M. FORGAY—No 21,032.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Luther Homes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feu James M. Forgay, décédé.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
25 oct—30 3 nov Greffier.

Succession de EUGENE PAOLINI ou PACOLINI, No 27,236.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans - Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
26 oct—30—3 nov Greffier.

Succession de MATEO MAROVITCH—No 27,410.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Michel Zar a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mateo Marovitch, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
26 oct—30—2 nov Greffier.

Succession de ALEXIS LANGLOIS—No 27,392.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Jean Baptiste Cornibé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alexis Langlois, décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
24 oct—29—1 nov Greffier.

Succession de Mme CORNELIA L. PIERCE. No 27,402.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Wm. S. Toledano a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Cornelia L. Pierce, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
24 oct—29—1 nov Greffier.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ETAT DE LA LOUISIANE—VILLE DE NLLE-ORLEANS.—Qu'il soit connu que, ce vingt-septième jour de septembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre-vingt-onzième—

Devant moi, WILLIAM JOSEPH CASTELL, notaire de la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, ont comparu personnellement les parties ci-après nommées et désignées, lesquelles ont chacune séparément déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles ont pris l'engagement et se sont présentement dans ce but, pour leur compte et celui des personnes qu'elles représentent, de se constituer et incorporation pour les fins ci-après indiquées et sous l'empire des stipulations, règlements et obligations qui suivent, savoir:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de cette association sera COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE LA RUE ST-CHARLES.

ARTICLE DEUX.

Les bureaux d'affaires et le domicile légal de cette corporation seront établis dans la ville de la Nlle-Orléans.

ARTICLE TROIS.

Le but de cette association est de construire et d'entretenir des chemins de fer urbains, avec les ronds-points et les embranchements nécessaires, pour transporter des passagers, et exercer tous les pouvoirs et tous les privilèges conférés présentement ou qui pourront l'être plus tard en faveur de l'établissement et de la mise en activité des chemins de fer urbains.

ARTICLE QUATRE.

Le capital de cette Corporation est fixé à UN MILLION DE PIASTRES, représenté par DIX MILLE ACTIONS DE CENT PIASTRES CHACUNE. Vingt-cinq pour cent de chaque souscription seront payables au moment de signer ces articles, et la reste sera payé à l'époque et de la manière fixée par la Direction; pourvu qu'il ne soit jamais demandé ou une seule fois plus de dix pour cent de la dite souscription et qu'il ne soit pas fait plus d'une demande par trente jours.

Le souscripteur qui refusera ou négligera de payer exactement son contingent à l'échéance, devra acquitter en sus un intérêt de huit pour cent par an à partir du jour de l'échéance jusqu'à la fin du paiement; et si un souscripteur quelconque néglige ou refuse de payer son contingent dans les trente jours qui suivront celui indiqué par la Direction, la Direction aura le droit de faire vendre à l'encan ou autrement, après dix jours d'avis, l'action ou les actions sur lesquelles ce contingent est dû.

ARTICLE CINQ.

La dite Corporation prend à sa charge toutes les obligations de Nicholson & Co., comme parties principales et de John Petit, comme caution, dans le contrat d'achat du droit de passage pour la construction de chemins de fer urbains dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu des actes passés pardevant Andrew Hero, notaire, le 15 novembre 1865, le 16 décembre 1865, le 6 janvier 1866, le 2 mars 1866, le 7 mars 1866, avec tous les changements de routes et toutes les autres modifications faites par les autorités de la ville de la Nlle-Orléans relativement aux dits actes et chemins de fer, et s'oblige à construire les dits chemins de fer urbains conformément au plan et aux dites charges, et dans le délai et de la manière fixés dans les dits actes de notaire, lesquels sont ci annexés.

ARTICLE SIX.

Cette Association entrera en fonctions à partir de la date de cet acte.

ARTICLE SEPT.

Cette Association aura un sceau dont l'effigie sera l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Orléans, et le nom de la Corporation y sera tracé.

ARTICLE HUIT.

Ces articles d'Association pourront être modifiés ou changés et le capital pourra être porté à une somme qui n'excédera pas deux millions de piastres, de la manière prescrite par la loi, avec le consentement des deux tiers en montant de tous les actionnaires, obtenu dans une assemblée générale, qui aura été convoquée après trente jours d'avis. Lorsqu'une augmentation du capital sera dûment autorisée, soixante jours d'avis de ce fait, devront être donnés dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pendant ces soixante jours les actionnaires auront le privilège de prendre de nouvelles actions dans la proportion de leur capital. La Direction disposera, pour le bénéfice de l'Association, des actions qui n'auraient pas été prises à l'expiration des soixante jours ci-dessus.

ARTICLE NEUF.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront confiés à une Direction comprenant trois personnes ou plus, dont chacune devra posséder, pour son compte personnel, dix mille cinq cents piastres au moins du capital de la dite Association.

ARTICLE DIX.

Les actionnaires suivants, savoir: John H. Nicholson, John Petit, Wm. H. McLellan, Henry Hart, Samuel L. James et Alden McLellan, composeront et constitueront la première Direction, qui devra choisir son président dans son sein à sa première réunion. Ladite Direction conservera son mandat jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveaux directeurs, aux termes de l'acte ci-inclus.

ARTICLE ONZE.

Le premier lundi de janvier mil huit cent soixante-sept et ensuite tous les ans, il y aura au bureau de la Compagnie une élection de Directeurs par les actionnaires, après dix jours d'avis préalable dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DOUZE.

Une pluralité des suffrages (comptant une voix par action) suffira pour élire les Directeurs, lesquels, à leur première réunion après l'élection, choisiront parmi eux le président de l'Association. Celui-ci, pour être élu, devra avoir la majorité des suffrages de toute la Direction. Toutes convocations judiciaires devront lui être adressées.

Il sera du devoir du président de présider tous les assemblages de la Direction, et quand il sera absent ou incapable d'assister à la réunion, la Direction nommera dans son sein un président provisoire, lequel exercera par intérim ses pleins pouvoirs de président.

Toutes les élections seront au scrutin, sous la surveillance d'inspecteurs nommés par la Direction et choisis parmi les actionnaires, une semaine au moins avant l'élection.

ARTICLE TREIZE.

Une majorité du Bureau des Directeurs sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de cette majorité sera un acte valide de corporation, excepté pour l'achat de propriétés foncières, la construction de nouveaux steamers ou en construction de nouveaux chemins, lesquels ne pourront avoir lieu que lorsqu'il aura été pris un vote des trois quarts de tous les Directeurs.

ARTICLE QUATORZE.

Tout Directeur qui sera sur le point de s'absenter pour une période de six mois ou plus, pourra nommer un remplaçant, pourvu que celui qu'il substitué possède, en son nom propre, au moins vingt-cinq actions de la Compagnie, et pourvu, également, que le substitué soit élu, par le vote, par le Bureau des Directeurs.

ARTICLE QUINZE.

Le Bureau des Directeurs pourra nommer un secrétaire et tous les autres employés et agents, et pourra les destituer lorsqu'il le voudra; il devra fixer le salaire de tous les officiers de la corporation, et le montant du cautionnement à exiger des dits officiers et agents.

Le dit Bureau pourra également déléguer à des comités composés de ses propres membres, et en suivant, fonctionnaires, les pouvoirs qu'il jugera nécessaires pour la direction des affaires ordinaires de la Compagnie, et pourra en outre désigner des agents, dans les limites de l'Etat, aux conditions qu'il jugera convenables.

Il sera le pouvoir de faire des règlements, de les amender et de les changer, toutes les fois que ce sera nécessaire, et la corporation l'exigera de remplir les vacances qui pourront survenir dans le bureau. Les lacunes qui pourraient survenir au moyen de démission, de décès d'un de ses membres ou d'une absence de trois mois consécutifs sans permission.

ARTICLE SEIZE.

Des livres d'enregistrement et de transfert d'actions seront ouverts et tenus sujets aux restrictions indiquées dans les règlements. Tous les transferts d'actions devront être faits sur lesdits livres et signés le porteur ou son représentant. Les Directeurs pourront suspendre lesdits livres avant chaque élection de directeurs, mais pendant dix jours au plus. Si un souscripteur pour le paiement de sa souscription, il pourra être devenu, pour lui sa souscription n'aura été mentionnée sur le livre comme souscripteur et le souscripteur non payé par le Bureau des Directeurs.

ARTICLE DIX-SEPT.

Le fait que, pour une cause quelconque, des Directeurs n'auront pas été élus, à leur élection, ne dissoudra pas cette société, mais les Directeurs en place continueront jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus. Un tel délai—élection d'un Directeur devra être donné qu'il est dit dans l'article deux après soixante jours avis seront mentionnés jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE DIX-HUIT.

A toutes les élections qui auront lieu à l'effet d'élire des directeurs tenus à chaque élection, chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration, à un vote pour chaque action qui possède pourvu que cette action ait été inscrite en son nom dix jours au moins avant le jour du vote.

ARTICLE DIX-NEUF.

Deux associés dont la souscription sera au nom de la Compagnie de commerce dont ils sont membres ne pourront être élus en même temps Directeurs de cette Société et aucun Directeur d'un autre chemin de fer de la ville ne sera pas élu Directeur de cette Compagnie.

ARTICLE VINGT.

Des comptes rendus de toutes les séances du Bureau des Directeurs devront être tenus par le Secrétaire et revêtus par le Président. Le Président et le Secrétaire devront signer tous les billets, traites, checks, certificats d'actions, et toutes les preuves de dettes de cette Corporation.

ARTICLE VINGT-UN.

Le Bureau des Directeurs pourra accepter provisoirement un pouvoir ou un privilège quelconque accordés à cette Société par un amendement quelconque de la loi en vertu de laquelle ladite Société est formée, ou par l'adoption d'une nouvelle loi ou quelconque de la Législature ou du Conseil de ville mais l'acceptation de la faculté de ce pouvoir ou de ce privilège devra être décidée d'une majorité (en montant) des actionnaires.

ARTICLE VINGT-DEUX.

La liquidation des affaires de cette société devra être faite par trois commissaires nommés par les actionnaires, à une réunion convoquée à cet effet, après soixante jours d'avis donné dans deux journaux publiés à la Nlle Orléans. Les dits liquidateurs devront être solvables, devront rester dans cette ville et ne devront pas être débiteurs de la société. La durée de leurs fonctions sera déclarée, et ils devront être revêtus de tous les pouvoirs nécessaires.

La période de liquidateurs et leurs salaires seront fixés de la manière que décideront les actionnaires, par des résolutions adoptées dans une assemblée générale.

ARTICLE VINGT-TROIS.

Les noms et l'intérêt de chacune des parties à cet acte sont déclarés être comme suit:

NOMS.	NOMBRE D'ACTIONS.
John Petit	2500
John H. Nicholson	2500
William H. McLellan	2500
Henry Hart	1250
Samuel L. James	1250
Alden McLellan	250
Total	10,000

Ainsi fait et passé, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués, en présence de Théodore Renshaw et de Seamon Hopkins jr, témoins légaux, expressément requis, domiciliés dans cette ville, lesquels ont signé avec les comparants et moi, notaire.

Signatures qui figurent sur l'original:

JOHN PETIT,	JOHN H. NICHOLSON,
WM. H. McLELLAN,	HENRY HART,
SAMUEL L. JAMES,	ALDEN McLELLAN,
THEO. RENSHAW,	S. HOPKINS, JR.

W. J. CASTELL, Notaire Public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit dans mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes sous ma signature et le sceau de mon bureau.

W. J. CASTELL, Notaire Public.
Nlle-Orléans, 27 septembre 1866.

Bureau du Conservateur des Hypothèques.

Le soussigné, Député-Conservateur des Hypothèques, pour la Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le présent acte d'incorporation a été enregistré aujourd'hui, à son bureau, dans le Registre des Sociétés, No 6, pages 381 à 386.

Nlle-Orléans, 28 septembre 1866.

CH. E. LENES,
2 oct—les mardis Député-Conservateur.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St-Charles.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président
juillet—1an—th H. P. JANVIER, Secrétaire.

UNION INSURANCE COMP'Y OF NEW ORLEANS.

NINTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and their Charter.

Amount of premiums received during the year ending April 30th, 1866:		
Premiums on Fire Risks	$122,397 94	
" River "	61,721 16	
" Marine "	58,538 78	
	242,657 88	
Less Return Premiums	2,635 44	
	240,022 44	
Unearned Premiums April 30th, 1866	32,278 30	
		$208,800 74
Paid Losses during the year viz:		
Fire Losses	$23,615 79	
River Losses	24,370 46	
Marine Losses	35,411 46	
Total Losses	$83,398 66	
Reinsurance	7,616 90	
Expenses, Interest on Scrip and Profit, Loss account less Discount and Interest Account	74,391 25	
Taxes and Internal Revenue	7,654 72	
Fifteen per cent Returned	33,334 87	
Reserved for unterminated Risks	39,647 12—	250,071 40
Nett Profits		$41,029 30

The Assets of the Company, are	
Capital Stock Notes	$129,120 00
Loans secured by Mortgage	4,726 16
Loans secured by Pledge	27,530 12
Bills Receivable for Premiums	20,389 37
Stocks, Bonds and other securities	125,606 03
Cash	61,724 45
Individual accounts for premiums	30,276 47
Real Estate	15,597 75
	$436,300 31

The above statement is a correct transcript from the books of the Company.

A. CHIAPELLA, President.
J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this Ninth day of May, 1866.
S. MAGNER, Notary Public.

The Board of Directors have declared a dividend to the Stockholders of Sixteen 50-100 dollars per share. Said dividend to be placed to the credit of unpaid Stock account. They have further resolved to pay Six per cent. Interest on the outstanding certificates of Scrip, to the holders thereof, on and after Monday, 14th inst.

The Company continues to insure against the perils of the seas, rivers, and loss or damage by fire, at the current rates of premium, and return Twenty per cent cash to parties insuring.

—DIRECTORS—

J. H. Elmer,	L. F. Generes,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Coutin,
Jno. J. Adams,	J. Goldstein,
Victor Burthe,	C. Blanchin,
S. Saloy.	my10 ly

INSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance Co. OF NEW ORLEANS.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the Requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending 31st May, 1866, including unearned premiums of the previous year:		
On Fire Risks	$886,160 00	
On River Risks	471,133 62	
On Marine Risks	347,260 60	
Total premiums		$1,704,554 22
Less premiums unearned on 31st May, 1866		$331,315 00
		$1,373,239 22
Return premiums		55,180 00
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,318,059 64
Losses paid during the year:		
On Fire Risks	$292,952 16	
On River Risks	280,589 80	
On Marine Risks	321,522 22	
Total losses	$892,653 54	
Taxes	30,354 17	
Reinsurances and profit loss	175,989 90	
10 and 15 per cent return	79,309 76—	1,082,103 36
		$629,956 28
Add Interest, less expenses		2,349 27
Net Profit		$631,306 55
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,318,059 64
Less amount on which ten or fifteen per cent have been returned		437,924 00
Amount participating in profit		$880,134 64

The Company have the following assets:

Cash on hand	$288,469 97
Real Estate	147,931 29
City Bonds	50,696 00
Gas Light Stock	4,000 00
Notes secured by mortgage	205,758 71
Notes secured by pledge	54,227 15
Bank Stocks	170,790 00
Bills receivable	119,197 44
Premiums in course of collection	119,228 44
Scrips of Mutual Companies	45,790 00
Louisiana State Bonds	1,000 00
Stock Levee steam Cotton Press	5,000 00
Stock Vallette Dry Dock Company	4,275 00
	$1,604,663 00
Less—Unclaimed interest due on scrips	$31,375 96
Interest payable in July next on all outstanding scrips	54,169 30—85,547 44
Scrip of 1858 redeemable in July next	135,333 00
Unearned premiums on 31st May, 1866	331,315 00—552,325 44
Net assets	$1,101,662 9

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on the 5th day of June, 1866, before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the Parish aforesaid, personally came and appeared JOHN PEMBERTON, President, and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn, according to law, did depose and say that the above statement is just, true, and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 5th day of June, 1866.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th of June, 1866, it was resolved to declare a scrip dividend of 40 per cent. on the net earned participating premiums of the company, ending on the 31st May, 1866, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay, on and after the second Monday in July next, the balance due on Scrip issue of 1858, and six per cent. interest in common currency on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS:

Ed. Dupasseur,	John Pemberton,	David McCoard,
P. Maspero,	Pierre Poutz,	S. E. Reiff,
L. F. Generes,	M. Puig,	J. J. Fernandez
J. Morgan Hall,	Chas. Sagory.	

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO.
New Orleans, 61 Camp street.

TENTH ANNUAL STATEMENT
FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1865.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1865, viz:		
On Fire Risks	$190,683 73	
On Marine Risks	65,422 67	
On River Risks	247,646 87	
		$503,753 27
Unterminated Risks, December 31, 1864	38,700 00—	542,872 2
Unterminated Risks, December 31, 1865	63,343 00	
Return Premiums Dec. 31, 1865	3,344 64—	66,687 64
Net Earned Premiums December 31, 1865		$476,184 60
Losses paid during the same period, viz:		
On Fire Risks	$34,749 62	
On Marine Risks	75,282 23	
On River Risks	66,325 58—	$176,349 43
Add Reinsurance	34,249 44	
Fifteen per cent. Discount	75,144 13	
Expenses, Taxes, etc, less Discount and Interest	31,158 14	
Profit and Loss, etc. Loss on Assets	131,903 66—	449,456 84
Balance		$26,749 70

The Company have the following assets, viz:

Invested in City and State Bonds	$364,954 00
Invested in Bank and Gas Stocks	211,700 00
Loans on Pledges	112,399 00
Bills receivable for Premiums	41,081 23
Premiums Due in course of Collection	28,666 04
Scrip of Mutual Insurance Companies	19,480 00
Uncurrent Funds	3,793 7
Cash in Bank	189,893 07
Total amount of assets	$1,128,374 00

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO, President.
JAS. EDWARDS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this seventeenth day of January, 1866.
SAMUEL MYERS,
Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans.

The interest of SIX PER CENT. on the Outstanding Certificates of Scrips will be paid on and after the 12th day of February next.

THOMAS SLOO, President.
JNO. O. GAINES, Vice-President.
JAMES EDWARDS, Secretary.

—DIRECTORS—

Jno. O. Gaines,	H. T. Lonsdale,
Jno. C. Ricks,	Sumpter Turner,
E. J. Hart,	R. Blanco,
J. H. Stauffer,	J. B. Bres,
Henry Renshaw,	Theo. A. James,
Thos. Sloo,	J. C. Barrelli.

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

OFFICE, No. 3 CARONDELET STREET,
New Orleans, December 1, 1865.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of premiums received for the year ending November 30, 1865		$229,411 30
To wit:		
Fire Premiums	$142,886 95	
Marine Premiums	54,782 42	
River Premiums	23,282 66	
Less Unterminated Premiums	24,363 00	
Returned Premiums	1,278 06—	25,641 36
Earned Premiums		$199,989 92
Losses paid, via:		
On Fire Risks	$36,219 37	
On Marine Risks	31,156 17	
On River Risks	16,736 72	
	$85,112 05	
Reinsurance	3,748 22	
Fifteen Per Cent Returns	19,754 54	
United States, State and City Taxes and Licenses	10,079 82	
Add Expenses, Profit and Loss, Interest on Scrip less Discount and Interest	25,702 70—	143,399 34
Net Earned Participating Premiums		$46,559 30

The Company have the following Assets, viz:

Due for Premiums in course of collection	$41,694 15
Bills Receivable for Premiums	27,237 07
Invested in Railroad Stocks	32,311 00
Invested in Bank Stocks	71,451 00
Invested in Scrip of Mutual Insurance Companies	73,522 00
Loans on Pledge	16,057 70
Loans on Mortgage	15,537 63
Cash on hand	20,039 03
	$297,834 66

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of December, 1865.
SAMUEL MEYERS,
Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to pay Six Per Cent. Interest on the outstanding Certificates of Scrip on and after the 9th day of February, 1866; and have further declared a Scrip Dividend of Twenty-five Per Cent on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th November, 1865, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next.

TRUSTEES:

J. Lorber,	J. Lemore,	D'que Bouligny,
A. H. D'Mees,	John Gauche,	Omer Gaillard,
Ar. Miltenberger,	J. A. Stouse,	T. Avendano,
A. Bidault,	A. Marques,	Jos. A. White,
	A. Verlain DeGray.	dec27 tf

BUSINESS CARDS.

CHARLES E. FORTIER, AUCTIONEER,

HAS removed his office to No. 37 Exchange Place near the corner of Customhouse street. oct1 t

J. H. BONNER........E. J. GOODE........J. P. DILLINGHAM

BONNER, GOODE & DILLINGHAM, ATTORNEYS AT LAW,

—OFFICE—
Corner Camp and Gravier, over Canal Bank.
jy21 3m

JACOB OTT, Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cistern Made and Repaired.

Orders left at 26 Tivoli Circle, or at L. DURAND, corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to Nov 13

GUMBEL'S HOTEL,

Camp street, opposite Lafayette Square,
CHAS. L. GUMBEL, Manager.

DURING the summer months this House has been thoroughly cleaned and renovated; extensive improvements are under way. New furniture, bedding and linens, have been added, and the entire Building will be whitewashed and painted and will open for the reception of its friends and the public on November 1st, 1866. sep28 3m

FRENCH RESTAURAT,

73..........Chartres Street..........73

KEPT BY PHILIPPE FORGET.

FURNISHED ROOMS, BOARDING,

By the month and by the Week.

PLANTERS will always find rooms for their accommodation.

Repasts for weddings and other parties, &c., &c. Mr FORGET continues his old prices. oct1 tf

J. A. CASADAVANT, SURGEON DENTIST

NO. 196 CANAL STREET.

BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS

HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the most scientific manner. Consultations in French, Spanish and English. oct1 tf

E. RICHARD.

BILLIARD TABLE MANUFACTURER,

160..........St. Ann Street..........160

NEAR CORNER RAMPART.

BEING on the point of removing, offers for sale at very moderate prices, a selection of SIX POCKET, FOUR POCKET and CAROM TABLES, of modern style, made of Rosewood, Oak and Walnut. Marble or Slate Beds, furnished with KAVANAGH and DECKER'S CUSHIONS, the best now in use.

Has also on hand Cues, Balls, Cloth, Cue Leathers, Chalk; in short, everything belonging to the trade.

Orders by mail carefully and promptly executed, by addressing E. RICHARD, Box 1716, P. O.,
oct8 ly New Orleans.

Reynaud, Choppin & Dutail, COMMISSION AND FORWARDING MERCHANTS.

Corner Main and Commerce Streets,
HOUSTON, TEXAS.
Lewis & Co's Building, Strand, near 22d st.
GALVESTON, TEXAS.
jy28 tf

INSURANCES.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April, 1866.

Fire Premiums	$302,134 71	
Marine	130,395 13	
River	238,649 50	
		$1,327,399 45
Amount of Earned Premiums		865,461 64
Losses paid and estimated		
Fire Losses	$24,492 16	
Marine	72,546 05	
River	240,343 38	
Paid discount in lieu of scrip	79,762 57	
Paid Taxes	15,182 34	
Paid reinsurance	61,397 21	
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c	149,166 60	
		676,710 21
Net Profits		$257,751 20
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend		$604,711 60

The Company have the following Assets:

Notes secured by mortgages	$90,445 00
Loans on pledge of stocks	56,994 00
Bills Receivable	51,153 51
Real Estate	60,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds	70,000 00
Invested in Bank Stocks	83,300 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account	83,232 20
Vallette Dry Dock Company	1,877 00
Due for Premiums in course of collection	103,088 18
Cash on hand	227,439 52
	$847,180 90

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 22d day of May, 1866.
G. H. BRAUGHN,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th, 1866; for which certificates will be issued on and after the second Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l B. Newman,	A. Duthil,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. G. Ober,
A. Thomson,	A. B. Reading.

my24 3m

Louisiana Mutual Insurance Co.,

CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREET

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 28th February, 1866		$906,549 04
Viz—Fire Premiums	$386,425 43	
Marine do.	136,702 71	
River do.	380,351 45	
		$903,549
Less Return Premiums	$3,588 02	
Less Unterminated Premiums	51,880 00	
		$55,468
Net earned Premiums		$848,061 61
Losses paid, via—		
Fire Losses	$66,346 64	
Marine Losses	131,266 92	
River Losses	215,120 92	
	$412,903 36	
Reinsurance	30,229 34	
General Expenses, Taxes, Interest and Profit and Loss	149,913 13	
		604,046 76
Net Profits		$244,015 12

The Company have the following Assets, via—

Invested in Real Estate	$37,863 00
Invested in Mortgages on Real Estate	56,924 00
Invested in City and other Bonds	101,380 00
Invested in Bank Stocks	106,180 00
Invested in Scrip of Insurance Companies	112,494 00
Loaned on Pledges	18,450 00
Bills Receivable	32,246 51
Premiums in course of collection	157,861 15
Cash on hand	204,149 2
	$877,350

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHARLES BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 10th day of March, 1866.
EDMOND MEUNIER,
Third Justice of the Peace, for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip dividend of thirty-five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 28th February, 1866, for which certificates will be issued on and after the 2d day of July next.

The Scrip Certificates issued for the year 1860 will be redeemed, also 6 per cent. interest on the Outstanding Certificates of Scrip will be paid on the second Monday of May, 1866, to the holders thereof, or their legal representatives.

CHARLES BRIGGS, President.
A. CARRIERE, Vice-President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES.

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Ant. Carriere,	Henry J. Vose,
George A. Fosdick,	Jas. Jackson,
Mason Pilcher,	E. Marquez,
S. Brugier,	Alfred Desbonde,
E. Conner,	Charles Weisbar,
Charles Lafitte,	A. Lecourt,
John S. Mansoel,	Frank Williams,
P. Anderson,	Thomas Byrne,
Alfred Kearny,	John Thornhill,
A. B. Montgomery,	W. A. Violett,
A. F. Pericha,	D. Flagg,
A. F. Noblom,	Hugh McDonald,
George W. Dunbar,	Harlow J. Phelps,
E. F. Stockmeyer,	Wm. M. Pinckard,
Geo. W. Hynson,	Henry H. Bryan,
mr17	S. L. Wooldridge.

N. O. Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

SIXTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of Premiums unearned 1864		$74,778
Premiums received during the year ending 31st December, 1865.		
On Fire Risks	$195,126 27	
On Marine Risks	36,623 65	
On River Risks	67,682 41	
		301,641 75
Total Premiums		$376,416 73
Less Premiums unearned 31st Dec. 1865	$93,294 00	
Return Premiums	3,364 67	
		96,658 67
Net earned Premiums		$279,758 06
Losses—		
On Fire Risks	$54,420 00	
On Marine Risks	30,634 45	
On River Risks	31,744 19	
	$126,799 13	
Taxes	13,179 13	
Reinsurance	4,489 00	
General Expenses, and interest less	16,471 77	
Interest on Scrip	21,385 00	
		186,731 97
Net Profit		$92,914 40

The Company have the following assets:

Bills receivable for Premiums	$4,596 98
Notes secured by Pledge and Mortgage	113,548 36
Due for Premiums in course of collection	73,076 71
Gas Light Co. Stock, Louisiana State, City and other Bonds	161,000 00
Scrips of sundry Mutual Insurance Companies	192,089 00
Real Estate	36,314 45
Cash on hand	77,063 47
	$555,389 97
Less: Unclaimed interest on Scrips	6,058 20
Interest payable on outstanding Scrips	21,936 30
Claims unsettled	13,296 00
	41,290 00
	$513,306 97

STATE OF LOUISIANA,
Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on this day, the 9th of January, 1866, before me, the undersigned a Notary Public, in and for the parish aforesaid, personally appeared JULES TUYES, President, and J. W. HINCKS, Secretary of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, of New Orleans, who being duly sworn according to law, did depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 9th day of January 1866.

P. CHAS CUVELLIER, Notary Public.

The Board of Directors have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent. on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1865, for which certificates will be issued on and after the 2d day of April next.

The interest, of six per cent. due, on the outstanding certificates of profits, will be paid to the holders thereof, or their legal representatives on and after the second Monday of March.

—DIRECTORS—

A. Rochereau,	J. M. Caballero,
G. W. Babcock,	Wm. Steven,
George Urquhart,	Joseph Deynoodt,
J. A. White,	Charles Lafitte,
W. F. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard Jr.,	Jules Tuyes.

ian16 3md

LEGAL NOTICES.

Succession of L. A. W. S. Wolff.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 26,909—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification, (if any they have or can) why the account presented by the Curator of this estate should not be homologated and approved, and the funds distributed in accordance therewith.
By order of the Court, P. R. O'RORKE,
oct24 29 nov1 Clerk.

Succession of James M. Forgay.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 21,032—Whereas Luther Homes has petitioned the Court for letters of dative testamentary executorship on the estate of the late James M. Forgay deceased. Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.
By order of the Court,
oct25 30 nov3 P. R. O'RORKE, Clerk.

Succession of Elizabeth Murphy.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 27,391—Whereas Daniel Murphy has petitioned the Court for Letters of Administration on the estate of the late Elizabeth Murphy, deceased intestate. Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.
By order of the Court,
oct25 30 nov3 P. R. O'RORKE, Clerk.

Succession of Eugene Paoline, or Pacolini.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 27,236.—Notice is hereby given to the Creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification, if any they have or can, why the account presented by the Curator of this estate should not be homologated and approved, and the funds distributed in accordance therewith.
By order of the Court.
oct26 30 nov3 P. R. O'RORKE, Clerk

THE STATE OF LOUISIANA, SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—I hereby certify that on the 8th day of October, 1866, Judgment was rendered in this Court in the following entitled suit: No. 18,417—Melanie Adelaide Simonin vs. Etienne Grapin, her husband. "This case came on this day for trial by consent of parties, when after hearing testimony and considering the law applicable to this case, the court being satisfied that plaintiff has fully made out the correctness of her application. It is ordered, adjudged and decreed that there be judgment in favor of plaintiff Melanie Adelaide Simonin, against her husband Etienne Grapin, dissolving the community of acquets and gains heretofore existing between them, that the parties be they and are hereby separated in property, and the plaintiff be authorized to act accordingly, and the defendant to pay costs of suit.

Judgment signed by consent, October 9th, 1866.
(Signed) O. DUFLATIER Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the Seal of the said Court, at the City of New Orleans, on this 9th day of October, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-six and the ninety-first year of the Independence of the United States.

(Signed) F. J. LAIZER,
oct10 nov 2 16 Deputy Clerk.

Alfred A. Fuselier, vs. His Creditors.

STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT Court of New Orleans—Notice is hereby given to the creditors of Alfred A. Fuselier, that the cession of his property has been accepted by the Court for the benefit of his creditors, and that a meeting of said creditors will be held before P. C. Cuvillier, Esq., notary public, on THURSDAY, the 8th of November, 1866, at 10 o'clock a.m. to take into consideration and deliberate upon the affairs of the insolvent, and in the meantime that all judicial proceedings against his person and property be stayed, and it is further ordered that E. Hunt attorney at law, be appointed to represent the absent creditors herein.

By order of the Court.
New Orleans, October 3d 1866.
A. D. BERNOUDY,
oct3 Dep'y Clerk.

Removal.

THE office of the New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad has been removed to No. 69 Canal street, near Old Levee street.

GEO. W. SQUIRES,
ag27 tf Secretary.

SOMETHING NEW UNDER THE SUN!

A NEW ERA IN MEDICINE.

Let the Suffering and Diseased read the following.

Let all who have been given up by doctors, and spoken of as incurable, read the following.

Let all who can believe facts and can have faith in evidence, read the following.

Know all men by these presents, that on this, the Twentieth day of June, in the year of our Lord, One Thousand Eight Hundred and Sixty-six, personally came Joseph Haydock, to me known as such, and being duly sworn, deposed as follows: That he is the sole general agent for the United States and dependencies thereof, for preparations or medicines known as MAGGIEL'S PILLS and SALVE, and that the following certificate are verbatim copies to the best of his knowledge and belief.

JAMES SMEITHE,
[L. S] Notary Public,
Wall Street, New York.

June 1, 1866.

DR. MAGGIEL: I take my pen to write you of my great relief, and that the awful pain in my side has left me at last—thanks to your medicine. Oh, Doctor how thankful I am that I can get some sleep. I can never write it enough. I thank you again and again and I am sure that you are really the friend of all sufferers. I could not help writing to you, and hope you will not take it amiss.

JAMES MYERS,
116 Avenue D.

This is to certify that I was discharged from the army with Chronic Diarrhea, and have been cured by Dr. Maggiel's Pills.

WILSON HARVEY
New York, April 7, 1865. 27 Pitt street.

The following is an interesting case of a man employed in an iron foundry, who in pouring melted iron into a flask that was damp and wet caused an explosion. The melted iron was thrown around and on him in a perfect shower, and he was burned dreadfully. The following certificate was given to me by him about eight weeks after the accident.

New York, Jan. 11, 1866.

My name is Jacob Hardy. I am an iron founder. I was badly burned by hot iron in November last; my burns healed, but I had a running sore on my leg that would not heal. I tried Maggiel's Salve and it cured me in a few weeks. This is all true and any body can now see me at Jackson's Iron Works, 28 Avenue.

J. HARDY,
119 Goerick street.

EXTRACTS FROM VARIOUS LETTERS:

"I had no appetite; Maggiel's Pills gave me a hearty one."

"Your Pills are marvelous."

"I send for another box and keep them in the house."

"Dr. Maggiel has cured my headache that was chronic."

"I gave half of one of your pills to my babe for cholera morbus. The dear little thing got well in a day."

"My nausea of a morning is now cured."

"Your box of Maggiel's Salve cured me of noises in the head. I rubbed some of your Salve behind my ears and the noise left."

"Send me two boxes, I want one for a poor family."

"I enclose a dollar; your price is twenty-five cents, but the medicine to me is worth a dollar."

"Send me five boxes of your Pills."

"Let me have three boxes of your Salve by return mail."

I have over two hundred such testimonials as this but want of space compels me to conclude.

J. MAGGIEL, M. D.

MAGGIEL'S PILLS AND SALVE.

Are sold in New Orleans by BARNES, WARD & CO.

FOR BILIOUS DISEASES

Nothing can be more prompt in effect than these Pills. Their almost magic influence is felt at once, and the usual concomitants of this most distressing disease are removed. These remedies are made from the purest

VEGETABLE COMPOUNDS.

They will not harm the most delicate female, and can be given with good effect, in prescribed doses, to the youngest babe.

FOR CUTANEOUS DISORDERS

And all eruptions of the skin the SALVE is most invaluable. It does not heal externally alone but penetrates with the most searching effects to the very root of the evil.

DR MAGGIEL'S PILLS

Invariably cure the following diseases:

Asthma	Headache
Bowel Complaints	Indigestion
Coughs	Influenza
Colds	Inflammation
Chest Diseases	Inward Weakness
Costiveness	Liver Complaint
Dyspepsia	Lowness of Spirits
Diarrhea	Ringworm
Dropsy	Rheumatism
Debility	Salt Rheum
Fever and Ague	Scalds
	Skin Diseases

Each Box contains Twelve Pills.

ONE PILL IS A DOSE.

[EXTRACT]

"ACADEMY OF MEDICINE 1864—J. Maggiel's Pills are admitted by the Academy, and his Salve sold . . . its graine to the ounce of Maggiel's . . . adder to the Salve."

"December 4th, 1864—Sample of Salve as tested shows 3½ grains to the ounce of Maggiel's Salve. Admitted. Special license only.

NOTICE.—None genuine without the engraved trade-mark around each pot or box, signed by DOCTOR J. MAGGIEL, New York, to counterfeit which is forgery.

Sold by all respectable Dealers in Medicines throughout the United States and Canadas, at 25 cents per box or pot. oct19

ROBACK'S BLOOD PILLS

SUGAR-COATED,
PURELY VEGETABLE,
Free from Mercury
AND
ALL MINERAL POISON,
And are, undoubtedly, the best remedy extant
FOR
BLOOD
SICK AND NERVOUS HEADACHE!

ROBACK'S — ROBACK'S — BLOOD — BLOOD

PILLS — PILLS

Operating, as they do, by virtue of a special affinity for the mucous membrane of the bowels, thereby removing the causes. As a

LIVER PILL

they can have no rival, being composed of the most

Powerful Vegetable Extracts

which have a direct action on the

SPLEEN AND LIVER,

the happy effect of which can be seen after one or two doses. They

Remove the Bile, Assist Digestion, Cure Costiveness,

In fact, they are, as their name indicates, the

BLOOD PILL

"The Life-Giving Principle."

They search out disease and strike at its very root, leaving the system in the full vigor of health, are PERFECTLY HARMLESS TO INFANTS, OR PERSONS OF THE MOST DELICATE CONSTITUTIONS, and are a

SAFER, SURER AND BETTER

Purgative Pill

than has ever before been available to mankind, and, being thickly SUGAR-COATED, are especially adapted as a REMEDY FOR CHILDREN, and persons who have a dread of swallowing a pill. They are, unquestionably, one of our most satisfactory CATHARTICS, and no household should be without them.

ROBACK'S BLOOD AND LIVER — ROBACK'S BLOOD AND LIVER — PILLS. — PILLS.

PRINCE, WALTON & CO.,
(Successors to Dr. C. W. Roback,)
SOLE PROPRIETORS,
Nos. 56, 58, 60 & 62 East Third St,
CINCINNATI, O.

Are Sold by all Druggists and Dealers in Patent Medicines

EVERYWHERE.

BARNES, WARD & CO
JAMES GONEGAL,
J. & MAUNSELL & CO.,
New Orleans.

PRIVATE DISEASES.

MR. E. GAUDOZ, Druggist, from Paris, informs the public that he has returned from France, and can be consulted, daily, at his Drug Store, corner Conti and Burgundy streets, where he attends, as heretofore, to the treatment of Chronic, Private and Cutaneous Diseases. The most dangerous cases of Syphilis Ulcers, Sores, Exzema, Eruptions, Pimples, Itching, Rosy Drops, Speckles, Chronic Gonorrhea, Gleets, Oozings, Chlorosis, the Whites, and all diseases of the Genito Urinary organs, of both sexes, were successfully treated.

Consultation hours, from 9 o'clock, A. M., to 8 P. M.

Dr. Ricord's Opiat and Injection.

THE above Preparations are the only ones used by Dr. Ricord for the rapid cure of Gonorrhea and Gleet. For sale by E. GAUDOZ,
corner Conti and Burgundy sts.

DISEASES.

MR. F. GAUDOZ, Druggist, from the Paris school, reminds his friends and the public that he attends, as heretofore, to the treatment of Secret and Cutaneous Diseases. All syphilitic diseases, (old and new) Gleets, Ulcerations, Sores, Eruptions, Pimples, the Whites and all Diseases arising from impure blood (in both sexes) have been most successfully treated for the last ten years. Sure cure of Itching in twelve days.

F. GAUDOZ, Druggist,
jy8 tf Orleans and Bourbon streets.

AUCTION SALES.

S. GUINAULT'S SALES.

Succession of Julien Maury.

By S. GUINAULT, Auctioneer
Office—Bienville street and Exchange Alley

ON SATURDAY, 3d November [illegible] will be sold at [illegible] at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Conti and Customhouse streets, by virtue of an order of the Honorable the Second District Court of New Orleans, [illegible]

[illegible]

TWO CONTIGUOUS LOTS OF GROUND [illegible]

[illegible]

TWENTY-SIX LOTS OF GROUND [illegible]

[illegible]

Terms—One-third cash and the balance at one and two years' credit [illegible] per cent per annum [illegible]

The buildings to be kept insured and policies of insurance transferred to the notes as security [illegible]

Acts of sale before E. Grima, notary public, at the expense of the purchasers including the U. S. stamps [illegible]

FORSTALL & SPEAR'S SALES.

Succession of Pierre Pelanne—No. 10,561.
SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS

Valuable Property in the Second District, Together With 125 shares Citizens' Bank Stock, Reduced to 117 Shares of the Capital Stock of said Bank

BY FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, Auctioneer,
Office—No. 8 Bank place street.

WILL be sold at auction on FRIDAY, November [illegible] at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets—

A LOT OF GROUND situated in the Second District of New Orleans [illegible] Royal, St. Peter and [illegible] streets [illegible]

[illegible] seventeen shares of the Capital Stock of said Bank

Terms and Conditions—The purchaser to assume the payment [illegible] said bank [illegible]

Act of sale before Joseph Cuvillier, notary public, at the expense of the purchaser [illegible] Revenue stamps [illegible]

JUDICIAL SALES.

Succession of the late Octave S. Rousseau, deceased

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. [illegible]—By virtue of [illegible]

[illegible]

A CERTAIN LOT OF GROUND situated in [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Sheriff of the Parish of Orleans

Citizens Bank of Louisiana vs. Robert H. Dixey

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. [illegible]

[illegible]

A CERTAIN TRACT OF LAND [illegible]

A PORTION OF GROUND [illegible]

A STRIP OF LAND [illegible]

A TRACT OF LAND [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Sheriff
of the Parish of Orleans

Succession of the late Mary Virginia Chew, deceased Wife of Martin G. Kennedy

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. [illegible]

[illegible]

A CERTAIN LOT OF GROUND situated in [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Sheriff of the Parish of Orleans

P. F. Herwig vs. His Creditors.

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 11,622—By virtue of and in obedience to an order of sale rendered October [illegible] and directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans in the above entitled matter, I will proceed to sell at public auction at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on WEDNESDAY, the 7th day of November, 1866, at 12 o'clock, m., for account of the creditors of said insolvent—

[illegible] THE NEW ORLEANS STEAM MILL [illegible]

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS
Sheriff of the Parish of Orleans.

Succession of the late Auguste Lesparre, deceased.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. [illegible]—By virtue of and in obedience to an order of sale rendered October 19th, 1866, and to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above entitled matter, I will proceed to sell at public auction [illegible] on FRIDAY, the second day of November, 1866, at 12 o'clock m.—

A LOT OF HOUSEHOLD FURNITURE AND MOVABLE EFFECTS as per inventory on file.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS,
Sheriff of the Parish of Orleans.

Joseph M French vs. Wm. B. Collins.

State of Louisiana, Parish of St. Bernard—Second Judicial District Court—No. 520.

BY virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Second Judicial District Court of Louisiana, in and for the parish of St. Bernard, in the above entitled case, bearing date September [illegible] I will proceed to expose [illegible] on SATURDAY [illegible] the parish of St. Bernard, the following described property:

1. A CERTAIN TRACT OF LAND, situated in the parish of St. Bernard, in this State about three miles from the city of New Orleans, on the right side of the Bayou Terre aux Boeufs, measuring two arpents and [illegible] depth, between parallel lines to forty arpents [illegible] Widow Ramon Serpas.

2. ANOTHER TRACT OF LAND situated in said parish, on the right bank of Bayou Terre aux Boeufs, at about three miles from the river Mississippi, measuring about twenty-eight feet front [illegible] SATURDAY [illegible] property [illegible]

Terms—Cash in the spot in United States Treasury notes.

ANTOINE CHALAIRE, Sheriff.
oct29 nov3 [illegible]

CONSTABLE'S SALES.

Charles Kuhn vs Antoni

FOURTH JUSTICE'S COURT, PARISH OF ORLEANS. No. [illegible] By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable [illegible] the Fourth Justice's Court in and for the parish of Orleans, I will proceed to sell at public auction on SATURDAY, the [illegible] day of November, 1866, at 11 o'clock a. m. at [illegible] Frenchmen street, between Esplanade and Victory streets:

One lot of HOUSEHOLD FURNITURE.

Seized in the above suit as per inventory on file in my office.

Terms—Cash.

P. A. FORTIER,
oct30 29 nov3 Constable Fourth Justice's Court.

AUCTION SALES.

G. DE FERIET'S SALES.

Sale to Effect a Partition

Very Valuable Lots in Duverje Bourg, opposite the City of New Orleans, in the very centre of the flourishing town [illegible]

BY G. De FERIET, Auctioneer
Office, No. 4 Royal street

SATURDAY, November 3d, 1866, at noon, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, will be sold at public auction—

THREE LOTS OF GROUND, in the square N[illegible] bounded by Copernic, [illegible] Powder House [illegible]

A LOT OF GROUND [illegible] bounded by Market, Bounty, [illegible] and Powder House streets [illegible]

FIVE LOTS OF GROUND, in square No. [illegible] bounded by Seguin, Evelina, Vernet and [illegible] streets [illegible]

FOUR LOTS OF GROUND, in square No. [illegible] bounded by Jackson, Franklin, Market and [illegible] streets [illegible]

FOUR LOTS OF GROUND [illegible] bounded by Jackson, Franklin, Olive and [illegible] streets [illegible]

TWO LOTS OF GROUND in square No. [illegible]

NINE LOTS OF GROUND [illegible]

[illegible]

ALF. BOULIGNY'S SALES.

Valuable Tract of Land in the Third District.

SUCCESSION OF MRS. HENRIETTE LAKOREAUX, LATE WIFE OF JEAN COMMUNY. No. 26,347

BY ALFRED BOULIGNY, Auctioneer,
Office, No. 40 Carondelet street.

WILL be sold at public auction, SATURDAY [illegible] at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street [illegible] by virtue of an order of the Honorable E. W. Hinton, Judge of the Second District Court of New Orleans [illegible]

ONE TRACT OF LAND situated [illegible]

[illegible]

SYNDIC SALE.

Daniel P. Sparks vs. His Creditors

Valuable Plantation Six Miles Above New Orleans, divided into Twenty Lots, to be sold separately at New Orleans.

BY ALFRED BOULIGNY, Auctioneer,
Office, No. 20 Carondelet street.

ON THURSDAY, the [illegible] day of November [illegible] at 12 M., at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets [illegible]

TWENTY MOST VALUABLE TRACTS OF LAND OR LOTS [illegible]

[illegible]

C. E. FORTIER'S SALES.

Valuable Residence at Auction, No. 213 and 211 Bourbon street, and No. 211 Esplanade street, corner of Villere street.

SUCCESSION OF PHILIP HENRICHMAN.

BY CHAS. E. FORTIER, Auctioneer
Office—No. 37 Exchange Place.

WILL be sold on THURSDAY [illegible] at 12 o'clock, M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets [illegible]

A LOT OF GROUND [illegible]

[illegible]

A CERTAIN PIECE OF GROUND situated in the Faubourg Tremé [illegible]

[illegible]

A CERTAIN PIECE OR PORTION OF GROUND [illegible]

[illegible]

JOHN L. LARESCHE'S SALES.

Succession of Marie Cephise Brulée.

BY JOHN L. LARESCHE & CO.,
JOHN L. LARESCHE, Auctioneer
Office, [illegible]

WILL be sold on TUESDAY, November [illegible] at 12 o'clock, M., at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets [illegible]

A LOT OF GROUND [illegible]

[illegible]

Succession of Antoine Debat.

BY JOHN L. LARESCHE, Auctioneer
Office—Nos. 23 and 25 Conti street.

BY virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, bearing date [illegible] day of September, 1866, in the matter of the succession of Antoine Debat, No. 27,[illegible], will be sold on SATURDAY, November [illegible] at 12 o'clock M. at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, the following property, to wit:

A certain LOT OF GROUND situate in the Third District of the city, in the square bounded by Peters [illegible] Lafayette Avenue [illegible]

[illegible]

A FRAME HOUSE having two good rooms [illegible]

Terms and conditions—Cash in U. S. Treasury notes.

Acts of sale before Amedée Ducatel, notary public, at the expense of the purchaser, comprising the U. S. Revenue Stamps.

oct 31 [illegible]